



Procès-verbal du Conseil Municipal Du 16 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 Juin 2025

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Maria DUSSAT

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 14 votants :14

Approbation du procès-verbal :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2025 est approuvé à la majorité avec une abstention.

Ordre du jour :

1. Compte Financier Unique 2024 et affectation des résultats 2024
2. Carte Communale
3. Convention CREUSALIS
4. Statuts Com-Com
5. Boost'Commune
6. PATA et routes
7. Divers

1. Compte Financier Unique 2024 et affectation des résultats 2024

1.1 CFU 2024

➤ CFU 2024 Zone industrielle

Madame Pierron présente le CFU 2024 de la zone industrielle.

En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 5 311,24€ et le montant des recettes à 5 378,15€ ; d'où un résultat positif de + 63,91€.

En investissement, aucune dépense réalisée et en recettes, le montant s'élève à 5 311,24€ ; d'où un résultat positif de 5 311,24€.

➤ CFU 2024 Lotissement moulin Ferrare

Madame Pierron présente le CFU 2024 du lotissement Moulin Ferrare.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 17 576,03€ et les recettes à 17 576,03€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 31 251,89€ et aucune recette, aucun lot n'ayant été vendu ; d'où un déficit en investissement de -31 251,89€.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

➤ **CFU 2024 du budget principal**

Madame Pierron présente ensuite le CFU 2024 du budget principal.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 1 019 050,20 € et les recettes à 1 011 978,00€ d'où un résultat déficitaire de -7 072,20€. Avec un résultat antérieur reporté de -513 399,63€, le transfert du SIVOM de +4 495,73€ et la régularisation du transfert du SIAEP de -173 255,90€, le solde d'exécution reporté s'élève à +337 567,26€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 368 785,37€ et les recettes à 303 631,02€ d'où un résultat déficitaire de -65 154,35€. Avec un solde antérieur reporté de -46 458,95€, le transfert du SIVOM de +10 531,77€ et la régularisation du SIAEP de +173 255,90€, le résultat de l'exercice s'élève à -65 154,35€, le solde d'exécution cumulé s'élève donc à +72 174,37€. Les restes à réaliser s'élèvent à 158 007,00€ en dépenses et à 63 970,00€ en recettes d'où un solde de -94 037,00€. Le besoin de financement s'élève donc à 21 862,63€.

1.2 Affectation des résultats

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	513 399.63	Résultat antérieur reporté	- 46 458.95
Transfert SIVOM 2024	4 495.73	Transfert SIVOM 2024	10 531.77
Transfert SIAEP 2023	- 173 255.90	Transfert SIAEP 2023	173 255.90
Résultat de l'exercice 2024	- 7 072.20	Résultat de l'exercice 2024	- 65 154.35
Solde d'exécution cumulé		Solde d'exécution cumulé (001)	72 174.37
		Reste à réaliser au 31.12.2024	
		Dépenses	158 007.00
		Recettes	63 970.00
		Solde	- 94 037.00
Total à affecter	337 567.26	Besoin de financement	- 21 862.63

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ d'une durée de 1 an afin de faire face aux dépenses d'investissement en cours dans l'attente des subventions allouées. Les dépenses en cours s'élèvent à 106 000€, les recettes à venir s'élèvent à 161 000€.

Votes du Compte Financier Unique 2024 et des Affectations des résultats : vote favorable à l'unanimité.

2. Carte Communale

Monsieur NORRITO, de la société SCALE, missionné pour la réalisation de la carte communale, a proposé d'affiner le périmètre classé en un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Après conseils auprès du STAP (Architecte des Bâtiments de France), le PDA, plus strict et plus contraignant n'est pas retenu à l'unanimité par les élus. Le règlement en rigueur du périmètre classique de protection des Monuments Historiques reste en vigueur.

Le montant de l'étude environnementale obligatoire qui s'élève à 1400€ HT est accepté à l'unanimité. Madame le Maire informe qu'une réunion obligatoire de concertation de la carte communale en présence des Personnalités Publiques Associées (PPA) aura lieu le Jeudi 17 Juillet 2025 à la Mairie de Chambon sur Voueize.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

3. Convention CREUSALIS

Madame le Maire donne lecture de la convention entre la Commune et CREUSALIS relative à la construction de 5 logements rue du Faubourg de Limoges : quelques points font débat.

Article 1 : les élus souhaitent que soit noté « la commune accepte de participer au financement » en place de « décide ».

Article 3 : les élus s'étonnent que la route ne soit pas mentionnée dans la rétrocession de la parcelle.

Article 5 : le conseil souhaite un abaissement du montant de la participation communale si le coût total de l'opération se révélait être inférieur au prévisionnel.

Madame le Maire est chargée de revoir ces points d'achoppement avec la direction de CREUSALIS.

4. Statuts Communauté de Communes Creuse Confluence

- Statuts : Dans la compétence « Petite Enfance », il est demandé d'ajouter : « La Communauté de Commune aura un droit de regard sur toutes les créations de structures petites enfances, privées ou publiques ». Modification de la Compétence Petite Enfance acceptée à l'unanimité.
- Crèches : Madame le Maire informe l'assemblée que le projet intercommunal de déplacer les locaux de la crèche dans l'enceinte de l'école est en cours d'étude par le cabinet d'architectes. Pour la Commune, il est essentiel que ce service soit pérennisé dans des locaux adaptés.
- Personnels : Une nouvelle ATSEM ayant le diplôme d'ATSEM rejoindra l'école maternelle à la rentrée de septembre.

5. Boost'Commune

Le conseil Municipal vote l'utilisation des fonds départementaux Boost'Commune pour le financement de l'éclairage du stade.

Les travaux d'éclairage du stade sont achevés, et les tests nocturnes en présence des entreprises, des dirigeants du foot et d'élus ont donné grande satisfaction.

En accord avec la JSC, l'inauguration aura lieu en Septembre lors du 1^{er} match en nocturne.

6. PATA et routes

- Monsieur BENITO a établi un devis pour du Point À Temps Automatique : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a signé le devis après obtention de précisions supplémentaires notamment sur le coût avec ou sans agent communal.
- Des devis de réfection de la route de la Bessède seront demandés.
- Concernant l'interdiction de traversée des poids lourds à Chambon sur Voueize, le

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

département est favorable et en discussion avec la direction Interdépartementale des routes centre ouest (DIRCO).

- Concernant le « passage surélevé », les élus confirment que le projet prévu n'est pas retenu. La réfection par le Conseil Départemental du quai Napoléon et de la Route de Lépaud à la sortie du bourg est programmée en septembre 2025.

7. Divers

- Madame le Maire propose la formation d'une commission pour actualiser les prix des diverses locations « festives » (salles, barnums...)
Elle informe de la réservation de deux grands barnums (5X8) et de deux tonnelles (3X5) subventionnées par des fonds leaders auprès du Syndicat Es-Creuse.
- Personnel :
 - *Un agent en arrêt maladie depuis le 16/06/2025 est remplacé par Monsieur THINES à compter de ce jour.
 - *La personne travaillant à la garderie en contrat quittera le service communal fin juin (elle va effectuer une formation). Elle sera remplacée par Maryline GORSSE.
- Ressourcerie :
 - *Nadine GAUSSE est allée à l'assemblée générale de cette association, Madame le Maire l'en remercie. Madame GAUSSE en fait un compte rendu, la Ressourcerie remercie amicalement l'aide de la commune.
 - *La ressourcerie va quitter les locaux d'Auvergne Communique à la fin de leur bail précaire.
- Maisons de Santé : La com-com avait comme projet de rendre aux communes les bâtiments. Une réunion a eu lieu, le sujet est ajourné.
- Courriers :
 - Mme CHARTIER Anne-Marie : Elle s'inquiète de la fermeture de la quincaillerie de J. Michel NORRE. Madame le maire s'est rendu chez ce commerçant.
 - M. BONNEAU Gérard : il s'inquiète de la dégradation du mur jouxtant son jardin. Un courrier sera envoyé au propriétaire.
- Le collège de Chambon sur Voueize a proposé de donner des tables et chaises : elles seront stockées dans les Algeco près des cantonniers. Remerciements pour ces dons.
- Plus beaux villages de France :

Madame le maire fait un résumé de la venue du Directeur de cette association en présence des journalistes de TF1. La réponse du jury aura lieu le vendredi 27 Juin à 17h, les Chambonnais seront conviés à ce grand moment !

Madame le maire remercie les habitants pour leur participation à l'embellissement du village, les commerçants présents pour leurs dons, et les employés communaux qui ont œuvré d'arrache-pied.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

Participation des commerçants :

Jean-Michel NORRE : 15 rosiers
Sand'Tia Création : 15 objet déco
Intermarché Chambon : 60 balais
Bar l'ALIBI : café
Le Palais Breton : viennoiseries

- Maison rue de la Promenade
Le propriétaire a été vu pour réparer le garde-corps. Des noms d'artisans lui seront transmis.
- Les parents d'élèves demandent une restriction de la vitesse à 30km/h devant l'école. La commune se renseigne.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance
Maria DUSSAT

